

1839 L' L'andix-huit cent trente neuf, le vingt trois d'octobre,  
23 = 8<sup>bre</sup> après avoir publié trois bans, dispensé du troisième  
degré double de consanguinité, sans qu'il se soit  
trouvé aucun autre empêchement canonique ont reçu  
par nous, soussigné, le sacrement de Mariage après  
nous avoir renouvelé leur consentement mutuel :

Jean Baptiste  
Miuce  
Et  
Henriette  
Miuce.

Jean - baptiste Miuce, fils majeur d'Anselme et  
de Seraphine Miuce, d'une part :  
Et Marie henriette Miuce, fille majeure de Simon  
et de Jeannedousset, d'autre part.  
Assistés de Leon Potier et d'Adrien Miuce, qui  
ont déclaré ne savoir signer.

Anssart

Prêtre

1840

17 Avril

~~XXXXX~~

~~XXXXXX~~

Frederic  
Blanchard  
et  
Susanne  
Boniface

l'an mil huit cent quarante, le dixsept  
d'aout, après avoir publié les trois  
bans du future mariage progetté  
Entre Frédérique Blanchard, et  
Susanne Baniface, et les as vu  
dispensée d'un Empêchement de  
parenté du troisième ou quatrième  
ne s'étant trouvé aucun autre  
Empêchement canonique je leur ai